



REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DE LA REUNION

-----  
COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 24 JUILLET 2019**

**DELIBERATION N° : 20190724\_5**

**OBJET** : Aménagement de la place  
François Mitterrand  
Approbation du projet et du plan de  
financement

NOTA : Le Maire certifie que le compte  
rendu de cette délibération a été affiché  
à la porte de la Mairie, le :

06 AOUT 2019

Nombre des conseillers en exercice :  
39

Présents	26
Procuration	5
Votants	31
Abstention	0
Exprimés	31

L'an deux mille dix neuf, le vingt quatre juillet à dix-huit heures dix minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON – MAIRE

**Présents**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin

**Absents – Représentés**

BAUSSILLON Inelda représentée par LEBRETON Patrick  
GRONDIN Jean Marie représenté par YEBO Henri Claude  
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis  
PAYET Yannis représenté par HOAREAU Sylvain  
PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin

**Absents**

HOAREAU Jeannick ; BOYER Julie ; FONTAINE Olivier ;  
FRANCOMME Brigitte ; ASSATI Marie Pierre ; RIVIERE  
François ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Le Maire L'élu(e) délégué(e)

**Christian LANDRY**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame JAVELLE Blanche Reine, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.



## Séance du 24 juillet 2019

**DÉLIBÉRATION N° : 20190724\_5**

**OBJET :**

**Aménagement de la place  
François Mitterrand  
Approbation du projet et du  
plan de financement**

### **NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

#### **Le Maire expose :**

La Commune de Saint-Joseph est une ville moyenne de 38 000 habitants. Elle est identifiée au même titre que Le Tampon et Saint-Louis comme pôle secondaire dans le bassin de vie du « Sud Sauvage » de l'île de la Réunion. Ce bassin de vie de plus de 60 000 habitants s'étend depuis Grand-Bois/Mont-vert jusqu'à Saint-Philippe en y incluant la Petite-Île.

Dans le cadre du programme « Action Coeur de Ville », l'aménagement et la requalification de l'espace public, l'accessibilité, la mobilité durable et les connexions sont des axes prioritaires à développer.

Identifié en tant que pôle secondaire au Schéma d'Aménagement Régional, le site de la Place François Mitterrand situé en plein cœur de la ville a vocation à structurer et redynamiser l'espace public autour de la gare routière.

L'Investissement Territorial Intégré poursuit les objectifs du programme du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER 2014-2020). Les actions des ITI doivent contribuer à la mise en œuvre d'une armature urbaine cohérente avec les modes de vie, les usages et la mobilité, notamment autour de la gare routière de Saint-Joseph. Une aide au financement de ce projet peut être obtenue au titre de la mesure ITI 4.09 « programme d'appui aux projets d'urbanisation autour des gares et des stations RRTG / TCSP ».

#### **1- Description du projet :**

##### **Objectifs :**

Le projet d'aménagement autour de la place François Mitterrand doit permettre d'augmenter la population captive autour de la gare routière et de favoriser une mobilité urbaine durable.

Il s'agit d'aménager et de requalifier cet espace central de la cité, nœud d'un espace multifonctionnel et d'inciter les usagers à utiliser les transports en commun ; il doit favoriser et faciliter les connexions et le fonctionnement de la gare routière par :

- l'organisation du stationnement et de la voirie ;
- le rabattement des flux piétons vers la gare routière ;
- les interconnexions entre les modes de déplacements doux ;
- la structuration d'offres de services en commerces, bureaux et logements.



Travaux à réaliser :

Les travaux prévus pour l'aménagement de la place François Mitterrand sont les suivants :

- espaces de parkings pour véhicules légers à proximité immédiate de la gare routière, utilisés également pour la tenue de manifestations, d'expositions artisanales, ... ;
- voiries et cheminements piétons ;
- aménagements paysagers avec des plantations d'arbres et d'arbustes endémiques et indigènes ;
- mobiliers urbains adaptés aux usagers (bancs, bacs à fleurs, corbeilles, ...)
- signalétique adaptée aux personnes à mobilité réduite et reliant le site aménagé à la gare routière ;
- assainissement des eaux pluviales ;
- réseaux basse tension, éclairage public et réseaux téléphoniques...

**2- Ingénierie financière :**

**I Le coût et le plan de financement prévisionnels de l'opération**

PRESTATIONS ELIGIBLES AU CADRE D'INTERVENTION		
Postes	Aménagement autour de la place François Mitterrand	Sous-total HT
Prestations externalisées	Maitrise d'oeuvre	90 000,00
	Coordination Sécurité Protection Santé	10 000,00
	Travaux préparatoires/ préparation des emprises et terrassements/ assainissement eaux pluviales/ réseaux téléphoniques / réseaux basse tension – éclairage public / maçonneries et clôtures / Voirie / Signalisation / Espaces verts – mobiliers	1 550 000,00
	<b>Sous-total HT (dépenses éligibles)</b>	<b>1 650 000,00</b>
	TVA (8,5%)	140 250,00
	<b>Sous-total TTC</b>	<b>1 790 250,00</b>

Dans l'optique de solliciter une subvention du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER 2014-2020) au titre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) mesure 4.09 « Programme d'appui aux projets d'urbanisation autour des gares et des stations RRTG/TCSP », le plan de financement prévisionnel intégrant la participation financière du FEDER est présenté ainsi :

PLAN DE FINANCEMENT		
prestations éligibles au cadre d'intervention		Taux
<b>Montant de l'opération en (HT)</b>	<b>1 650 000,00 €</b>	
FEDER	1 155 000,00 €	70,00 %
Région	165 000,00 €	10,00 %
Commune de Saint Joseph	330 000,00 €	20,00 %
Commune de Saint Joseph TVA (8,5%)	140 250,00 €	
<b>Montant de l'opération en TTC</b>	<b>1 790 250,00 €</b>	

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le projet et le plan de financement concernant l'« aménagement autour de la place François Mitterrand », présentant une participation communale de 470 250,00 € TTC (330 000,00 € HT+ 140 250,00 € de TVA) ;
- d'autoriser le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°5,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Présents : 26

Représentés : 5

Pour : 31

Abstentions : 0

Contre : 0

**Article 1<sup>er</sup> .-** APPROUVE le projet et le plan de financement concernant l'« aménagement autour de la place François Mitterrand », présentant une participation communale de 470 250,00 € TTC (330 000,00 € HT+ 140 250,00 € de TVA).

PLAN DE FINANCEMENT		
prestations éligibles au cadre d'intervention		Taux
Montant de l'opération en (HT)	1 650 000,00 €	
FEDER	1 155 000,00 €	70,00 %
Région	165 000,00 €	10,00 %
Commune de Saint Joseph	330 000,00 €	20,00 %
Commune de Saint Joseph TVA (8,5%)	140 250,00 €	
Montant de l'opération en TTC	1 790 250,00 €	

**Article 2.-** AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 3.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire

par transmission en Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

L'Élu(e) délégué(e)  
  


**Christian LANDRY**